



Propos diffamatoires ou calomnieux sur le lieu de travail

Par **conductrice31**, le **22/06/2011** à **21:26**

Bonjour, je travaille dans une entreprise de transport en commun dont le siège se situe en Haute Garonne, en qualité de conductrice de bus. Un responsable de cette entreprise m'a informé, il y a 48 heures, qu'un agent de maîtrise disait qu'une vidéo à caractère pornographique était disponible sur internet (il donne le site) ou l'on me voyait en train d'effectuer des actes sexuels. Il a trouvé cette vidéo alors qu'il était sur son lieu de travail, et il a passé l'information à d'autres agents de maîtrise et également des conducteurs. Bien évidemment ce n'est pas moi sur cette vidéo, la personne en question à, simplement, la même coupe de cheveux et le même gabarit que moi. J'ai informé mon responsable (un cadre supérieur) mais il fait le "mort". Quelles sont les recours juridiques possibles, tout en sachant que l'informateur est prêt à témoigner si l'encadrement de cette société ne fait pas le nécessaire ?

Par **Cornil**, le **27/06/2011** à **00:15**

9% poBonsoir "conductrice31"

Recours contre qui et à propos de quoi?

Pour l'instant aucune suite n' a té donnée à cette accusation mensongère à ton égard.

Tu peux éventuellement porter plainte au pénal, nominative conte le diffameur, avec une attestation du responsable de ton entreprise qui t'a informée , pour "diffamation dans le cadre d'une communication privée", auprès du procureur de la république .

99% de chances à mon avis que cette plainte soit classée sans suite, les procureurs ayant d'autres à chats à fouetter.

Bon courage et bonne chance.

Par **corimaa**, le **27/06/2011** à **10:46**

Les gens ont des yeux, ils verront bien que ce n'est pas vous, c'est une sale blague parce qu'elle vous ressemble, vous le savez et eux aussi. Donc difficile de porter plainte avec suite.